



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-05

Date de convocation : 07/01/2025
Date d'affichage : 07/01/2025

Membres en exercice : 12
Présents : 09
Votants : 10
Pouvoirs : 01

Séance du 14 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Dominique THONIEL, Anne-Hélène MATHIEU, Bélanda OUILLON
- Messieurs Mourad RAHMANI, Éric MERLINO, Romain AIMAR, Christophe COLOMB, Dominique PETRONE, Xavier LANTHEAUME

Absente : Madame Elisabeth MAQUET

Excusé : Monsieur Martial FAILLET

Excusé ayant donné procuration : Madame Sylvie PEGOURIE donne pouvoir à Dominique PETRONE

Secrétaire de séance : Monsieur Mourad RAHMANI

Objet : Décision modificative n° 5 – Budget assainissement

Article	Fonctionnement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66111 : Intérêts réglés à l'échéance	165,00	
TOTAL CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES	165,00	
604 : Achats d'études, prestations de services		165,00
TOTAL CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL		165,00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°5 sur le budget assainissement

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le/..... / 2025
Accusé le /..... / 2025
Dominique PETRONE
Maire

Le Maire, Dominique PETRONE

